

### 1. QU'EST-CE QUE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES ?

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est un revenu d'existence assuré par l'Etat aux personnes handicapées, pour faire face aux dépenses de la vie courante.

### 2. QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

- *Conditions liées au handicap*

Il existe deux situations :

- 1- La personne doit être atteinte d'un taux d'incapacité **d'au moins 80 %**
- 2- La personne doit être atteinte d'un taux d'incapacité **compris entre 50 % et 79 %** et doit être confrontée, compte tenu de son handicap, à une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi.

- *Condition de résidence*

L'AAH peut être versée aux personnes résidant en France et dans les départements d'Outre-Mer de façon permanente. Les personnes de nationalité étrangère doivent être en possession d'un titre de séjour régulier ou être titulaires d'un récépissé de renouvellement de titre de séjour.

- *Conditions d'âge*

*Age minimum*

le demandeur doit être âgé :

- De plus de 20 ans
- De plus de 16 ans s'il ne remplit plus les conditions pour ouvrir le droit aux allocations familiales

*Age maximum*

En principe, l'AAH n'est plus versée à partir de 60 ans seules les bénéficiaires atteints d'une incapacité permanente d'au moins 80 % peuvent conserver une partie de l'AAH en cas de retraite inférieure au minimum vieillesse.

- *Conditions de ressources*

Les revenus ne doivent pas dépasser les plafonds annuels de ressources suivants (applicables aux revenus de l'année 2010) :

- **9.119,76 euros** par an pour une personne seule
- **18.239,52 euros** par an pour une personne vivant en couple (mariée, vivant en concubinage ou liée par un PACS),

Ce plafond est majoré de 4.559,88 euros ou de 1.139,97 euros par enfant en charge.

### **3. QUEL EST LE MONTANT DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES ?**

Au 1<sup>er</sup> avril 2012, le montant de l'allocation aux adultes handicapés est de **759,98 euros par mois**.

### **4. QUI FINANCE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES ?**

L'allocation aux adultes handicapés est financée par l'un des organismes de prestations familiales comme la CAF et la MSA.